

UNE PERMANENCE DU DÉFENSEUR DES DROITS À L'URN

Grâce à un partenariat entre l'université de Rouen Normandie et le Défenseur des droits, une permanence est mise en place à l'URN. Cette collaboration s'inscrit dans une démarche commune visant à renforcer la protection des droits fondamentaux et à promouvoir l'égalité au sein de la communauté universitaire.

Le Défenseur des droits : une autorité constitutionnelle indépendante

L'institution indépendante est inscrite dans la Constitution et créée par la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011, le Défenseur des droits agit pour garantir le respect des droits et libertés de tous. Ses missions couvrent la défense des usagers, la lutte contre les discriminations, la déontologie de la sécurité, ainsi que la protection des lanceurs d'alerte.

Quatre axes d'intervention au cœur de l'université

Dans le cadre de cette convention, le Défenseur des droits interviendra au sein de l'université de Rouen Normandie autour de quatre missions prioritaires :

- **Médiation et défense des usagers** : accompagnement des étudiants et personnels en litige avec une administration ou un organisme public ;
- **Lutte contre les discriminations** : prévention et sensibilisation aux discriminations (origine, handicap, sexe, âge, etc.), ainsi que promotion de l'égalité
- **Déontologie de la sécurité** : veiller au respect des règles éthiques dans les pratiques de sécurité ;
- **Protection des lanceurs d'alerte** : orientation et soutien des personnes signalant un danger ou un risque.

Un accès facilité pour tous

Pour répondre aux besoins des étudiants et des personnels, une permanence du Défenseur des droits est mise en place tous les jeudis après-midi, sur rendez-vous, dans les locaux du campus Pasteur (salle C004).

Cette initiative marque une étape significative dans l'engagement de l'université de Rouen Normandie en faveur des droits fondamentaux et de l'inclusion.

Publié le : 2026-09-30 16:12:45